

19. Les niveaux d'armements, tant nucléaires que classiques, n'ont subi aucune modification sensible et les techniques continuent de progresser. Les essais nucléaires se poursuivent. La question de la non-prolifération des armes nucléaires, sous tous ses aspects, demeure extrêmement préoccupante. L'usage renouvelé des armes chimiques est alarmant et il semblerait que ces armes aient trouvé leur place dans un nombre croissant d'arsenaux nationaux, ce qui suscite de vives inquiétudes. L'emploi d'armes chimiques en violation du Protocole de Genève de 1925 ou d'autres principes de droit coutumier international a été énergiquement condamné. Le bilan en vies humaines et en ressources des nombreux conflits livrés avec des armes classiques est affligeant. Un échange nucléaire, qui provoquerait une catastrophe mondiale, demeure possible. La course aux armements risque par ailleurs de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

20. Les dépenses militaires mondiales, qui ont doublé ces 10 dernières années, approcheraient, selon certaines estimations, le billion de dollars par an. Des ressources précieuses, dont on a besoin de toute urgence pour le développement économique et social, ont été utilisées à des fins militaires. Les nouvelles techniques sont de plus en plus souvent mises au service du secteur militaire.

21. Les efforts déployés à la Conférence du désarmement pour conclure une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques, portant également sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, se poursuivent. Par ailleurs, la question du déversement clandestin et hostile de déchets radioactifs et toxiques sur le territoire d'autres Etats a commencé à susciter des inquiétudes de plus en plus vives.

22. Le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement ne s'est pas rétréci. Bien au contraire, il s'est élargi et, si l'on ne remédie pas rapidement à cette situation, elle pourrait avoir des effets préjudiciables très sérieux sur la paix et la sécurité internationales.

23. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent en conséquence prendre résolument des mesures concertées pour empêcher que ces possibilités négatives prennent corps, en élargissant les domaines d'accord, notamment en reconnaissant encore davantage qu'une paix et une sécurité internationales véritables ne peuvent reposer sur une politique d'armement.

III. LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

24. En regardant vers l'avenir, la communauté internationale doit prendre davantage conscience que l'arrêt de la course aux armements et le désarmement répondent à l'intérêt commun. Une action est nécessaire dans tous les domaines où les approches divergent en vue de parvenir au consensus. Dans les domaines où il existe un accord de principe mais où des différences de méthodologie subsistent, il faut rechercher énergiquement des solutions. La communauté internationale doit saisir l'occasion qui s'offre à elle maintenant. En s'appuyant sur le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il faut combiner les approches bilatérales, régionales et mondiales pour répondre au désir profond de tous les peuples du monde que les négociations sur le désarmement soient couronnées de succès et que l'objectif de la paix et de la sécurité soit atteint.